



## Quatre questions à Damien JOURDES Délégué à l'accompagnement aux reconversions professionnelles pour la région Nouvelle-Aquitaine

### C'est quoi un Délégué à l'Accompagnement aux Reconversions Professionnelles (DARP) ?

Les DARP sont positionnés en département et en région. Ce sont des agents de l'Etat à qui l'on a confié les missions d'accompagner les entreprises dans leurs besoins Ressources Humaines (RH), développement des compétences et emploi.

### Dans quel cadre s'inscrivent vos missions en tant que DARP et en quoi consistent-elles ?

Les missions sont encadrées par plusieurs textes : la feuille de route nationale (telle qu'écrite par la Direction Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle - DGEFP), sa déclinaison régionale et également les instructions Transitions Collectives ou FNE formation.

Ce corpus permet de définir les missions dévolues aux DARP autour des thématiques suivantes :

- Comme indiqué précédemment, l'accompagnement des entreprises sur les volets RH, développement des compétences, le développement de l'emploi, par des interventions auprès des entreprises.
- Le conseil et la mobilisation des dispositifs adaptés à ces sujets : la Prestation de conseil en ressources humaines (PCRH), le FNE Formation, Transitions Collectives, mais également les projets de transition professionnelle, les plans de développement des compétences, et de manière générale, vers tout dispositif qui pourra permettre de répondre aux problématiques de développement des compétences.
- Leur orientation auprès des opérateurs et interlocuteurs dédiés.
- Le développement des relations avec les partenaires intentionnels.

Pour résumer, les DARP vont intervenir en priorité en amont au sein des entreprises, soit pour éviter les difficultés sur le secteur de l'emploi, soit pour les accompagner dans leur développement ou leur montée en compétences.

L'intervention est donc complémentaire aux autres services de la DREETS ou des DDETS, qu'il s'agisse des missions remplies par la Mission économique régionale de l'Etat (MERE) sur les aspects

développement des compétences, ou qu'il s'agisse des missions régaliennes exercées par les services Mut-éco, qu'il s'agisse enfin des missions d'accompagnement économique portées par les Commissaires aux Restructurations et Prévention des difficultés des entreprises (CRP) et ses délégué(e)s.

### Comment s'articulent vos missions de délégués régionaux avec celles des délégués départementaux ?

La mission des DARP régionaux est de permettre une animation des travaux menés par les départements, animation essentielle dans le périmètre régional qui est le nôtre.

Plus concrètement, cela passe par un travail d'appropriation des dispositifs, d'échanges des retours d'expérience, d'appui des délégués départementaux, tant sur la plan méthodologique que d'un point de vue opérationnel, mais également cela passe par un travail de coordination ou d'harmonisation...il faut également souligner l'appui précieux apporté par Paulin Lalague, qui occupe pour 50% de son temps les fonctions de DARP et pour les 50 autres % les fonctions de chargé de mission à la mission P2R. ce double positionnement permet une très grande fluidité des échanges d'informations entre les services Mut-éco et les CRP d'une part et les DARP de l'autre.

### De quels outils disposez-vous pour assurer votre travail en faveur des entreprises ?

De manière prioritaire, nous avons les outils déployés par le ministère du travail, à savoir la PCRH, le FNE formation, transitions collectives. Mais de manière générale, l'enjeu et la valeur ajoutée des outils réside dans le fait que les DARP représentent une clé d'entrée dans les entreprises et peuvent reboucler à l'interne avec l'ensemble des services qui opèrent en entreprise, qu'il s'agisse du Service économique régional, en particulier les missions MERE et Prévention, Restructurations, Redynamisation (P2R), le service formation de la DREETS, les services Emploi des DDETS, les services d'Inspection du Travail.